

DELIBERATION N° 2022/ 58

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Créations et suppressions de postes -Emplois permanents

Convocation du : 08 septembre 2022

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 14 septembre 2022, à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été affiché en Mairie le 15 septembre 2022

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 15 septembre 2022 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (16) : CHARPENTIER Stéphane, GAILLARD David, DE MACEDO Karine, MENQUET Céline, GENSSLER Bernard, SCHULTZ Isabelle, HAAS Nicole, LECLERC Hervé, SENNEGON Stéphane, GUERIN Sébastien, DUMAS Mélissa, FLAIG Béatrice, BILBAULT Mathilde, GERVOT Christian, BEAUX Karine, TEK Delphine

Etaient absents excusés représentés (3) : SFORZI Olivier donne pouvoir à MENQUET Céline, COTTIN Antoine donne pouvoir à GAILLARD David, DARME Jean-Luc donne pouvoir à GERVOT Christian

Etaient absents excusés non représentés : 0

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Céline MENQUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE****SEANCE PUBLIQUE DU 14 septembre 2022**

Monsieur le Maire expose que considérant l'évolution et le bon fonctionnement des services, il convient d'opérer les mouvements suivants dans le suivi des emplois permanents :

- Créations d'emplois

Emploi	Cadre d'emploi /grades ou indice de référence Temps de travail hebdomadaire	Observations
Agent des services technique	Cadre d'emploi des adjoints technique territorial Cat C 35 heures	Besoin de stabiliser l'équipe
Animateur accueils de loisirs	Cadre d'emploi des adjoints territorial d'animation Cat C 35 heures	Besoin de stabiliser l'équipe
Agent de restauration	Cadre d'emploi des adjoints technique principal 1 ^{ère} classe Cat C 30 heures	Erreur dans le tableau des effectifs en cours – agent en poste (suite avancement de grade)
ATSEM	Cadre d'emploi des agents territorial spécialisé des écoles maternelles 2 ^{ème} classe Cat C 35 heures	Erreur dans le tableau des effectifs en cours – agent en poste (suite réussite concours)
Responsable de la Médiathèque	Assistant de conservation du patrimoine principal 2 ^{ème} classe Cat B 35 heures	Erreur dans le tableau des effectifs en cours -agent en poste

- Suppressions d'emplois

Emploi	Cadre d'emploi /grades ou indice de référence	Observations
Chargé de communication	Rédacteur territorial -Cat B 28 H00	Erreur dans le tableau des effectifs en cours - Poste inexistant à ce jour
Responsable Comptable et financier	Rédacteur territorial Principal 1 ^{ère} classe - Cat B 35h00	Poste non pourvu à ce jour -mobilité de l'agent concerné
Agent des services techniques	Adjoint technique territorial -Cat C 28h00	Poste non pourvu à ce jour
Agent médiathèque	Adjoint du patrimoine Principal 2 ^{ème} classe 35h00	Erreur dans le tableau des effectifs - Poste inexistant à ce jour
Agent des services techniques	Adjoint technique territorial 30h00	Poste non pourvu à ce jour

La provision budgétaire est prévue au Budget Primitif 2022.

Vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer tous les actes nécessaires pour la création et la suppression de ces postes.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 14 septembre 2022

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le



ID : 031-213102973-20220914-DB2022_58-DE